

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 20 juin 2022

Présidence de Monsieur ROBIN Franck

Quorum : 15

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

**Numéro
d'acte**

Pièces jointes

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

désignation

N°

I- Fonctionnement :

- Fermeture estivale. Extrait 4
- Bilan annuel des sanctions. Extrait 4
- Règlement intérieur. Vote 5 93
- P.P.M.S. Extrait 6

II- Affaires pédagogiques et éducatives :

- Rapport Annuel de Fonctionnement Pédagogique. Vote 6 94
- Préparation de la rentrée 2022-2023. Vote 8 95
- Liste des manuels scolaires. Avis 9 96

III- Affaires financières :

- Opération «Bol de riz». Vote 10 97
- Bilan Séjours pédagogiques 2022. Vote 10 98 à 99
- Contrats et conventions. Vote 11 100 à 103
- Logements de fonction. Vote 13 104 à 106
- Admission en Non-Valeur. Vote 14 107
- D.B.M. Vote 14 108
- Tarifs. Vote 14 109

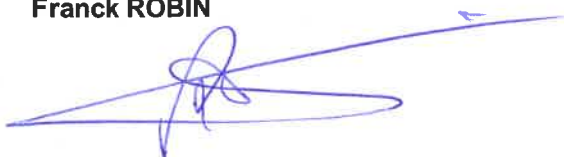
IV- Questions diverses

- Vigipirate. Extrait 16
- Question des enseignants. Extrait 16
- Questionnaire F.C.P.E. et R.G.P.D. Extrait 17
- Aménagement de la cour. Extrait 18
- Prochaine réunion. Extrait 18

Signatures

**Le Président de séance,
Franck ROBIN**

**La Secrétaire de séance,
Morgane COTTIN**



Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 5 juillet 2022

Qualité	Titulaires			Suppléants					
	Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	ROBIN Franck	X						
	Adjoint	BUIL Samuel	X						
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X						
	CPE	KERZULEC Fabienne	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille	X						
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain		X	X				
	Groupement de commune	ADELEE Serge	X						
	Commune siège	PONZO Marjorie		X	X				
Personnalité qualifiée		LEMOINE Aurélie	X						
S/Total			7	2	2		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	GUILLOTEAU Fabien		X	X	ROGGY Paul Vincent	X		
		RAUTUREAU Christine	X						
		YVIS Morgane	X						
		BORDIN Lucile	X						
		LIEURADE Sophie	X						
		FRANCOIS Laetitia		X	X				
	COTTIN Morgane	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	PANIER Nicolas	X						
		GRONDIN Mélanie	X						
	S/Total			7	2	2		1	0
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PERRIN Nadia		X	X				
		BERTIN Mariannick	X						
		GUILLARD Pascale	X						
		GEFARD Morganne		X	X				
		DOUART Morgane	X						
		RAVIER Coralie		X	X				
		DE ALMEIDA Christine	X						
	Elèves	NAULLEAU Enola		X					
		LOUVEAU Jules		X					
		FERNANDES Cléa		X					
S/Total			4	6	3		0	0	0
TOTAL			18	10	6		1	0	0

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

18 membres présents à 18 h 02 le président ouvre la séance du conseil d'administration.
Le secrétariat de séance est pris en charge par une représentante des Personnels, Madame Morgane COTTIN.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 4, séance du lundi 4 avril 2022.

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose ensuite au vote l'ordre du jour modifié :

I- Fonctionnement :

- Fermeture estivale.
- Bilan annuel des sanctions.
- Règlement intérieur.
- P.P.M.S.

II- Affaires pédagogiques et éducatives :

- Rapport Annuel de Fonctionnement Pédagogique.
- Préparation de la rentrée 2022-2023.
- Liste des manuels scolaires.

III- Affaires financières :

- Opération «Bol de riz».
- Bilan Séjours pédagogiques 2022.
- Contrats et conventions.
- Logements de fonction.
- Admission en Non-Valeur.
- D.B.M.
- Tarifs.

IV- Questions diverses

- **Vigipirate.**
- **Question des enseignants.**
- **Questionnaire F.C.P.E. et R.G.P.D.**
- **Aménagement de la cour.**
- **Prochaine réunion.**

L'ordre du jour du mardi 5 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 5 Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

I- Fonctionnement

➤ *Fermeture estivale.*

Le collège Alexandre Soljenitsyne sera totalement fermé du **mercredi 20 juillet 2022 au dimanche 21 août 2022 inclus**.

Les secrétariats (Direction et Gestion) seront fermés à partir du mercredi 13 juillet 2022 et accueilleront à nouveau le public, à compter du jeudi 25 août 2022.

Durant la période de fermeture du collège, la Police Municipale d'Aizenay assurera des visites afin de vérifier que tout se passe bien au collège. Une clef leur sera remise si besoin en cas d'urgence.

➤ *Bilan annuel des sanctions.*

Dans le contexte de l'émotion suscitée par l'agression d'un professeur du lycée Branly à Créteil avant les vacances de la Toussaint 2018, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a réuni le mercredi 31 octobre 2018 les Recteurs d'académie sur le thème de la sécurité à l'école. Parmi les mesures annoncées, Monsieur le Ministre a demandé que soit présenté au conseil d'administration, le bilan annuel des sanctions.

Monsieur le Principal précise qu'un délai de 2 jours est laissé aux familles entre la notification de la mise en œuvre du contradictoire et la notification de la sanction.

Monsieur le Principal présente les motifs et les sanctions pour les 110 procédures disciplinaires.

Bilan annuel des sanctions 2021-2022	Avertissement Blâme	Mesure de responsabilisation	Exclusion temporaire de la classe	Exclusion temporaire de la demi-pension	Exclusion temporaire de l'établissement	Total 2021-2022	<i>Total 2020-2021</i>	<i>Total 2019-2020</i>	<i>Total 2018-2019</i>
Violences verbales envers un élève			2		3	5	4	0	19
Violences physiques envers un élève		1	12		12	25	29	6	19
Violences verbales envers un adulte						0	1	2	10
Attitude irrespectueuse envers un adulte			9		12	21	18	10	14
Racket /vol/Recel	2	1	5	1		9	1	0	3
Dégradation de locaux et matériels			1			1	3	2	15
Violences sexuelles					1	1	0	0	0
Harcèlement			9		1	10	1	0	1
Outrages/diffamations sur internet						0	3	0	2
Introduction/consommation tabac						0	4	2	4
Atteinte à la sécurité (incendie, intrusion, sort d'armes)			3		2	5	2	0	0
Non respect du règlement intérieur	1	2	10		20	33	24	28	31
Total 2021-2022	3	4	51	1	51	110			
<i>Total 2020-2021</i>	<i>4</i>	<i>14</i>	<i>23</i>	<i>0</i>	<i>49</i>		<i>50</i>		
<i>Total 2019-2020</i>	<i>10</i>	<i>2</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>25</i>			<i>50</i>	
<i>Total 2018-2019</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	<i>44</i>	<i>0</i>	<i>55</i>				<i>112</i>

Une mesure conservatoire a été prononcée dans 23 procédures disciplinaires.

Par ailleurs, le conseil de discipline a été réuni 3 fois.

Les sanctions prononcées par les membres du conseil de discipline ont été l'exclusion définitive de l'établissement à chaque réunion du conseil.

Conseil d'Administration n° 5 Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

➤ *Règlement intérieur.*

Le Principal rappelle que le lycée d'Aizenay va ouvrir ses portes à la rentrée scolaire prochaine, en septembre 2022 et la présence de ce nouvel établissement scolaire sur le territoire va impacter l'organisation du transport scolaire pour tous les élèves, du premier degré jusqu'au lycée.

Dans un premier temps, il rappelle la première proposition de modification qui a été rejetée par les membres du conseil d'administration du 4 avril 2022, avec 9 voix contre et 8 voix pour.

Suite à ce vote, des échanges ont abouti à une nouvelle proposition d'horaires. Il en résulte que le collège Alexandre Soljenitsyne commencerait 5 minutes plus tôt et finirait 10 minutes plus tôt. Les nouveaux horaires seront alors :

	De...		... à	
Ouverture du collège	8 h 00	7 h 45		
Prise en charge des élèves	8 h 25	8 h 20		
Cours M1	8 h 30	8 h 25	9 h 25	9 h 20
Cours M2	9 h 25	9 h 20	10 h 20	10 h 15
Récréation matin	10 h 20	10 h 15	10 h 40	10 h 35
Cours M3	10 h 40	10 h 35	11 h 35	11 h 30
Cours M4	11 h 35	11 h 30	12 h 30	12 h 25
Pause méridienne	12 h 30	12 h 25	13 h 55	13 h 45
Cours S1	14 h 00	13 h 50	14 h 55	14 h 45
Cours S2	14 h 55	14 h 45	15 h 50	15 h 40
Récréation après-midi	15 h 50	15 h 40	16 h 05	15 h 55
Cours S3	16 h 05	15 h 55	17 h 00	16 h 50
Fermeture du collège	17 h 30	17 h 30		

Le règlement intérieur du collège doit prendre en compte ces nouveaux horaires. Les modifications ainsi apportées, et présentées ci-après, sont soumises au vote des membres du conseil d'administration ce mardi 05 juillet 2022.

Arrivée à 18h12 de Madame Mireille HERMOUET.

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

(...)

I – ORGANISATION DE LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

A – Les Horaires.

1- L'accueil des élèves.

Le collège est ouvert aux élèves de ~~8 h 00~~ **7 h 45** à 17 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; et de ~~8 h 00~~ **7 h 45** à 12 h 30 le mercredi. **Pour entrer au collège, chaque élève doit obligatoirement présenter son carnet de liaison.** Les élèves ont accès à leur casier pour déposer ou récupérer leur matériel.

En début de demi-journée et après la récréation, **les élèves se rangent calmement sur la cour à l'emplacement prévu** où ils seront pris en charge par un adulte. Au moment des interclasses, les élèves rejoignent, sans s'attarder, la salle du cours suivant. Organisation de la journée :

MATIN		APRÈS-MIDI	
Mise en rangs	8 h 25 8 h 20	Mise en rangs	13 h 55 13 h 45
M1	8 h 30 – 9 h 25 8 h 25 – 9 h 20	S1	14 h 00 – 14 h 55 13 h 50 – 14 h 45
M2	9 h 25 – 10 h 20 9 h 20 – 10 h 15	S2	14 h 55 – 15 h 50 14 h 45 – 15 h 40
Récréation	10 h 20 – 10 h 40 10 h 15 – 10 h 35	Récréation	15 h 50 – 16 h 05 15 h 40 – 15 h 55
M3	10 h 40 – 11 h 35 10 h 35 – 11 h 30	S3	16 h 05 – 17 h 00 15 h 55 – 16 h 50
M4	11 h 35 – 12 h 30 11 h 30 – 12 h 25	S4 (*)	17 h 00 – 17 h 55 16 h 50 – 17 h 45

(*) *uniquement pour les élèves inscrits à l'aide aux devoirs et aux élèves en retenue.*

2- L'accueil des personnes dans l'établissement.

Les parents d'élèves ou le représentant légal s'adressent obligatoirement à l'accueil en entrant dans le collège. Il en est de même pour les personnes étrangères au collège Alexandre Soljenitsyne ; elles doivent impérativement se présenter à l'accueil et ne peuvent pénétrer dans les locaux qu'après y avoir été autorisées. Il est rappelé que l'intrusion illicite dans l'établissement scolaire est pénalement sanctionnée.

3- Les services administratifs de la Direction.

Les secrétariats (Direction et Gestion) sont ouverts au public de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; et de 8 h 15 à 11 h 30 le mercredi.

(...)

Un courriel sera adressé aux familles pour les informer des nouveaux horaires à la rentrée.

Monsieur le Président soumet au vote aux membres du Conseil d'Administration l'adoption de ce règlement intérieur pour le collège Alexandre Soljenitsyne, modifié après prise en compte des nouveaux horaires à partir de la rentrée de septembre 2022.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 5 Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

➤ *P.P.M.S.*

Monsieur le Principal donne la parole à Madame la Gestionnaire afin qu'elle présente le document de synthèse du Plan Particulier de Mise en Sécurité, qu'elle a finalisé après un travail avec les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité s'est réuni le 16 novembre 2021.

L'objectif de cette réunion était d'élaborer un document synthétique des différents P.P.M.S. à afficher dans les salles de classe.

Si on reprend le document synthétique, on voit que le document est scindé en deux avec d'un côté la marche à suivre en cas d'attentat intrusion et d'un autre côté la marche à suivre en cas de risques majeurs. En fonction du type de risque la marche à suivre diffère. La marche à suivre est résumée à l'aide de verbes d'action accompagnés d'image.

Des représentants des personnels indiquent que le message d'alerte n'est pas toujours audible, et souhaiteraient un message d'alerte sur l'Environnement Numérique de Travail.

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ *Rapport sur le fonctionnement pédagogique.*

Monsieur le Principal profite du temps accordé au rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique du collège pour faire un point sur les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022.

Effectifs et divisions

Année scolaire	Nombre	Niveau 6 ^{ème}	Niveau 5 ^{ème}	Niveau 4 ^{ème}	Niveau 3 ^{ème}	Dispositif ULIS	Total
2019 – 2020 (réalisation)	Elèves	158	151	133	128	13	590
	Divisions	6	6	5	5		22
2020 – 2021 (réalisation)	Elèves	168	159	149	122	12	610
	Divisions	6	6	6	5		22
2021 – 2022 (réalisation)	Elèves	144	176	160	146	12	638
	Divisions	6	6	6	5		23
2022 – 2023 (prévision)	Elèves	159	144	175	154	12	644
	Divisions	6	5	6	6		23
2022 – 2023 (au 16/06/2022)	Elèves	160	143	170	152	12	637
	Divisions	6	6	6	5		23

Pour fonctionner, la Dotation Globale Horaire définitive est de 704,0 heures (658,5 HP et 45,5 HSA) et 7,75 I.M.P. (Indemnité pour mission particulière).

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

Les décisions d'orientation post 3^{ème}, en juin 2022 :

- 2 ^{nde} G.T.	61,2 %
- 2 ^{nde} Pro	19,7 %
- CAP	17,1 %
- Autres	2,0 %

Après ces éléments, Monsieur le Principal présente le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour 2021 – 2022.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose au vote ce rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ ***Préparation de la rentrée 2022-2023.***

✓ ***Dotation en moyens Aed.***

Pour assurer le service de vie scolaire, le collège a été doté selon les effectifs de 5,25 E.T.P. en assistant-e d'éducation pour la rentrée scolaire 2022-2023. Cette dotation est identique à celle de l'année qui se termine.

Les recrutements seront effectués selon les quotités suivantes :

- ✓ Trois postes à 100 %
- ✓ Un poste à 75 %
- ✓ Deux postes à 50 %
- ✓ Deux postes à 25 %

soit huit assistant-e-s d'éducation contre sept durant l'année scolaire 2021-2022.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de ce conseil, l'autorisation de procéder à ces recrutements de 5,25 E.T.P. d'assistant.e.s d'éducation, selon les quotités présentées, pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ ***Service civique.***

Monsieur le Principal informe qu'un projet a été déposé pour un accueil éventuel de deux jeunes volontaires en service civique pour l'année 2022-2023.

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

➤ **Listes de manuels scolaires 2022-2023 :**

<u>6ème</u>			<u>4ème</u>		
Matière	Editeur / Année	Nb exemplaires	Matière	Editeur / Année	Nb exemplaires
Anglais	Magnard 2017	167	Anglais	Bordas 2016	145
H&G / EMC	Nathan / 2016	167	Espagnol	Hatier / 2016	160
Maths	Hachette / 2016	144	H&G / EMC	Nathan / 2016	155
SVT	Bordas / 2016	25	Maths	Hachette / 2016	176
			Phy / Chimie	Nathan / 2007	144
			SVT	Bordas / 2017	60
<u>5ème</u>			<u>3ème</u>		
Matière	Editeur / Année	Nb exemplaires	Matière	Editeur / Année	Nb exemplaires
Anglais	Magnard / 2018	164	Anglais	Bordas / 2016	154
Espagnol	Hatier / 2016	163	Espagnol	Hatier / 2017	127
H&G / EMC	Nathan / 2016	167	H&G / EMC	Nathan / 2016	172
Maths	Hachette / 2016	168	Maths	Hachette / 2016	159
Phy / Chimie	Belin / 2009	171	Phy / Chimie	Belin / 2008	131
SVT	Hatier / 2017	20			
<u>Allemand</u>			<u>Niveau</u>		<u>Nb. élèves 2022</u>
<u>1ère année</u>	<u>Editeur / Année</u>	<u>Nb exemplaires</u>			
1ère année	Didier / 2016	10	6 ème		168
2ème année	Didier / 2016	14	5 ème		150
3ème année	Didier / 2016	18	4 ème		178
4ème année	Didier / 2016	17	3 ème		152
1ère année	Maison des Langues / 2016	10			
2ème année	Maison des Langues / 2016	14			
3ème année	Maison des Langues / 2016	15			

La dotation 2022 n'est pas connue à ce jour. Néanmoins une circulaire sur les conditions d'attribution de la dotation est parue le 25 juin 2022. Il est stipulé que les établissements disposant de reliquats supérieurs à la dotation théorique ne seront pas dotés. Le collège Alexandre Soljenitsyne dispose d'un reliquat de 2 962,87 €. La dotation 2021 était inférieure à ce reliquat (2 788,00 €). Il faut donc s'attendre à ne rien percevoir pour 2022. Comme le montre le tableau ci-dessus il n'est pas prévu de nouveaux manuels pour la rentrée prochaine. Néanmoins, les effectifs augmentent sur les niveaux 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Par ailleurs, certains élèves ont perdu leur manuel, d'autres ont rendu leur manuel en très mauvais état. Le nombre de manuel à racheter est donc conséquent et le reliquat de subvention suffira de justesse. Nous n'aurons donc plus de marge sur cette ligne budgétaire dans les années à venir.

Le Président du Conseil d'Administration soumet pour avis au vote des membres, les listes des manuels scolaires par niveau, pour l'année scolaire 2022-2023

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

III- Affaires financières.

➤ *Opération «Bol de riz».*

Cette opération s'est déroulée le 5 avril 2022.

Cette opération s'est déroulée au profit de l'association MIRANA qui est une association de parrainage d'enfants à Madagascar.

177 élèves et personnels ont participé à cette opération.

Le reversement par repas est de 1,446 € soit un don à effectuer auprès de l'association MIRANA de 255,94 €.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation d'effectuer un don de 255,94 € à l'association MIRANA suite à l'opération bol de riz.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ *Bilan séjours pédagogiques 2022.*

✓ *Séjour pédagogique à Bellevaux.*

Madame la Gestionnaire présente le bilan financier du séjour à Bellevaux :

Bilan financier
Bellevaux
Du 6 au 12 mars 2022
48 élèves de 4^{ème} + 6 accompagnateurs

RECETTES ENCAISSEES		DEPENSES EFFECTUEES	
Participation des familles Soit 346 € * 48 élèves	16 608,00 €	Transport	4 595,00 €
Don du F.S.E. Soit 19,00 € * 48 élèves	912,00 €	Hébergement	8 117,00 €
Prélèvement sur FDR Prise en charge part accompagnateurs	2 047,20 €	Visites	2 654,00 €
		Divers: cours de skis, locations de skis, remontées mécaniques.	3 193,20 €
TOTAL	19 567,20€	TOTAL	18 550,20€

EXCEDENT
1 008,00 € (soit 21,00 € * 48 élèves)

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil, le bilan du séjour pédagogique à Bellevaux, avec des élèves de 4^{ème}, du 6 au 12 mars 2022.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix


Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

✓ *Bilan du séjour à Gars-Am-Inn.*

Madame la Gestionnaire présente le bilan financier du séjour à Gars-Am-Inn réalisé dans le cadre d'un échange avec le Gymnasium :

Du 2 au 9 avril 2022
22 élèves germanistes + 3 accompagnateurs

RECETTES ENCAISSEES		DEPENSES EFFECTUEES	
Participation des familles	6 633,00 €	Transport	9 200,00 €
OFAJ	3 000,00 €	Visites	680,80 €
Conseil Départemental Soit 25,00 € * 22 élèves	550,00 €	Divers: assurance	323,14 €
Don du F.S.E.	368,00 €		
Prélèvement sur FDR <i>Prise en charge part accompagnateurs</i>	1 170,94 €		
TOTAL	11 721,94 €	TOTAL	10 203,94 €

**EXCEDENT**
1 518,00 € (soit 69,00 € * 22 élèves)

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du conseil, le bilan du séjour pédagogique à Gars-Am-Inn, du 2 au 9 avril 2022.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ *Contrats et conventions.*

✓ *Convention de jumelage avec le Grand'R :*

Il s'agit de la convention relative à cette année scolaire.

Elle rappelle les contours administratifs du partenariat ainsi que le parcours artistique et culturel mis en place (sorties théâtre et ateliers).

Chaque niveau a participé à moins une sortie théâtre dans l'année.

Le coût pour l'établissement s'élève à 3 564,00 € auquel il faut ajouter le transport (1 778,00 €).

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention de jumelage avec le Grand'R.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

✓ *Convention le Basket Club d'Aizenay.*

Après avoir validé la création d'un atelier Basketball à compter de la rentrée 2022, il convient de signer une convention entre le collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay et l'association Basket Club d'Aizenay.

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention avec le Basket Club d'Aizenay pour l'atelier Basket du collège.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Convention d'adhésion au groupement des commandes de papier reprographie 2023 :*

Le groupement de commandes est géré par le lycée Clemenceau situé à Chantonay. Il permet d'acheter le papier à un tarif préférentiel. Il réunit 58 adhérents. A noter que le prix du papier a augmenté de 40% depuis le mois de janvier 2022 et que les fournisseurs ont beaucoup de mal à s'approvisionner.

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention d'adhésion au groupement des commandes de papier reprographie, pour l'année civile 2023.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Avenant à la convention d'accueil ponctuel au collège des élèves itinérants inscrits au CNED en classe complète réglementée.*

Le collège Alexandre Soljenitsyne est signataire, depuis septembre 2016, d'une convention d'accueil ponctuel permettant aux élèves itinérants inscrits au C.N.E.D. de bénéficier d'un accompagnement ponctuel.

Afin de poursuivre ce dispositif d'accueil d'enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, il est nécessaire de signer l'avenant à la convention d'accueil ponctuel au collège.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres de ce conseil l'autorisation de pouvoir procéder à la signature de cet avenant à la convention d'accueil ponctuel au collège des élèves itinérants inscrits au C.N.E.D. en classe complète réglementée, pour une durée de trois ans.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

➤ *Logements de fonction.*

Répartition des logements

Logement 1 (4, Impasse Gutenberg - 85190 AIZENAY)	➡	Agent d'accueil
Logement 2 (6, Impasse Gutenberg – 85190 AIZENAY)	➡	Principal(e) Adjoint(e)
Logement 3 (8, Impasse Gutenberg – 85190 AIZENAY)	➡	Principal(e)
Logement 4 (10, Impasse Gutenberg – 85190 AIZENAY)	➡	Gestionnaire
Logement 5 (12, Impasse Gutenberg – 85190 AIZENAY)	➡	Vacant

Monsieur le Principal fait valider aux membres du Conseil d'Administration la répartition des 5 logements de fonction.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Concession de logement par Nécessité Absolue de Service.*

Deux concessions de logements par nécessité absolue de service sont accordées à compter de la rentrée prochaine :

- La première concerne Madame Isabelle TABART, nommée principale à compter du 1^{er} septembre 2022,
- La deuxième concerne Madame Blandine CROCHET, nommée agent d'accueil à compter du 26 août 2022.

Le Président du Conseil d'Administration demande au Conseil d'Administration l'autorisation de signer ces concessions de logement par Nécessité Absolue de Service.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Convention d'Occupation Précaire.*

Une convention d'occupation précaire (C.O.P.) est accordée à Madame Adeline MASSEAU (logement n° 5) pour la période du 22/08/2022 au 20/08/2022. Le loyer mensuel (639,83 €) ainsi que les prestations accessoires sont à la charge des occupants.

Les loyers sont des recettes supplémentaires pour l'établissement.

Le Président du Conseil d'Administration demande au Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention d'occupation précaire.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

➤ **Admission en Non-Valeur :**

Il s'agit de deux créances de demi-pension concernant l'année scolaire 2019-2020 pour un montant totale de 55,80 €. L'huissier nous a fait retour du dossier puisque le débiteur est parti sans laisser d'adresse et qu'il n'a aucune possibilité de faire des recherches.

Monsieur le Président propose au vote des membres du Conseil d'Administration l'admission en non-valeur.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Décisions Budgétaires Modificatives :**

Madame la Gestionnaire présente deux Décisions Budgétaires Modificatives (D.B.M.).

- La D.B.M. n°3 pour information. Il s'agit d'une subvention de l'OFAJ dans le cadre de l'échange franco-allemand 2022. Le montant de la subvention s'élève à 3 000,00 €. 1 150,00 € ont été ouverts au budget initial. Les nouveaux crédits inscrits par D.B.M. correspondent à la différence à savoir 1 850,00 €.

- La D.B.M n°4 pour vote. Il s'agit d'un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 24 250,00 € afin de faire face à l'augmentation de l'ensemble des matières premières. Le prélèvement se décompose ainsi :

- 2 000,00 € pour la reprographie (achat de papier),
- 3 700,00 € pour les transports (augmentation liée à l'augmentation des carburants),
- 15 000,00 € pour les dépenses d'électricité (tarifs X par 2 à 3 depuis le mois de décembre 2021),
- 3 000,00 € pour les dépenses de gaz,
- 300,00 € pour les dépenses de carburant,
- 250,00 € pour apurer les deux admissions en non-valeur votées.

Le montant du fonds de roulement au dernier compte financier s'élevait à 123 106,97 €. Le montant des prélèvements déjà autorisés s'élève à 48 168,98 €. Tous prélèvements déduits le montant du fonds de roulement est aujourd'hui estimé à 50 687,99 €.

Monsieur le Président propose au vote des membres du Conseil d'Administration la Décision Budgétaire Modificative n° 4 sur l'exercice 2022.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Tarifs 2022-2023 (pour information) :**

La Collectivité a décidé d'augmenter les tarifs de la restauration à compter de la rentrée prochaine en raison de la forte augmentation des denrées alimentaires. Ils se décomposent comme suit :

Conseil d'Administration n° 5 Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

Tarifs restauration 2022-2023 (pour info)

Élèves	3,50 € le repas pour un élève DP (3,10 € en 2021-2022) 4,00 € le repas pour un élève externe (3,60 € en 2021-2022)
Commensaux	3,00 € pour les agents du Département, et les assistants d'éducation (2,60 € en 2021-2022)
	4,00 € pour les agents d'Etat de catégorie C (3,60 € en 2021-2022)
	5,60 € pour les enseignants, les personnels de Direction, les agents d'Etat de catégorie A et B et les stagiaires d'Etat (5,00 € en 2021-2022)
	9,10 € pour les personnes extérieures au collège et les repas exceptionnels (8,10 € en 2021-2022)

Cette augmentation impacte le montant de la remise d'ordre qui passe de 1,80 € à 2,04 €. A noter que la remise d'ordre porte uniquement sur le prix des denrées alimentaires.

L'augmentation impacte également le montant mensuel prélevé pour les familles optant pour le prélèvement automatique. Il passe de 45,00 € à 50,00 €/mois pour l'année scolaire 2022-2023. Un ajustement est opéré à la fin de chaque trimestre soit en janvier, avril et juillet 2023. Le prélèvement s'effectue autour du 10 de chaque mois. Les familles boursières au taux 2 et 3 sont exclues du prélèvement automatique afin d'éviter les trop perçus. Le prélèvement automatique est reconduit d'année en année sauf sur demande de suppression écrite de la famille.

Monsieur le Principal ajoute que cette nouvelle augmentation est une triste nouvelle pour nos familles... 1,60 € en plus par semaine par enfant est, contrairement à ce que l'on peut penser, une somme très importante pour les familles !

En effet, si la conjoncture actuelle a des répercussions sur le coût des denrées alimentaires et la viabilisation, elle en a aussi pour nos familles : forte augmentation du prix du carburant, augmentation de l'alimentation, etc... Malheureusement, pour eux, aucune baisse n'est à prévoir et l'indice INSEE n'a pas de répercussion sur leurs salaires.

De plus, avec cette forte hausse, un élève boursier Taux 3 ne voit plus ses factures entièrement prises en charge par la bourse, pire il reste à la famille plus de 30,00 € à charge... Ce qui est une somme conséquente pour bon nombre d'entre elles, d'autant plus lorsqu'elles ont plusieurs enfants scolarisés dans le 2nd degré.

Les membres du Conseil d'administration s'inquiète pour les élèves boursiers externes : face à l'augmentation des tarifs, ne seront-ils pas amenés à sortir de l'établissement pour ne pas faire un vrai repas ?

Suite à cette augmentation, il convient de s'interroger si les services du Conseil Départemental ont eu une concertation avec les services de la D.S.D.E.N. pour les subventions allouées dans le cadre des fonds sociaux ?

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

Madame la représentante du Conseil Départemental de Vendée répond qu'il n'y a pas eu d'échange avec la Direction Académique de Vendée.

Les membres du Conseil d'administration questionnent l'assemblée sur le coût et la part de viande face au gaspillage alimentaire, et s'il ne serait pas plus judicieux de proposer moins de viande mais d'en améliorer la qualité en proposant plus de légumes/légumineuses pour réduire les coûts ?

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote des membres de ce conseil, pour avis, l'échéancier du prélèvement automatique pour le paiement de la demi-pension 2022-2023.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

IV- Questions diverses

➤ *Posture Vigipirate.*

Le Principal informe les membres du conseil que le Premier Ministre a décidé de réévaluer la posture VIGIPIRATE sur le territoire national au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** » depuis le 22 juin 2022.

➤ *Question des représentants des enseignants.*

«Question portée par les représentants des enseignants élus au CA sur l'écrêtement du fonds de roulement

Nous ne comprenons pas la raison pour laquelle vous ne souteniez pas notre établissement pourtant lieu d'accueil et d'apprentissage de plus de 640 élèves.

L'écrêtement de la subvention de fonctionnement 2022 a obligé à un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 48 000 € pour équilibrer le budget. L'augmentation des prix des matières premières (électricité, gaz, carburant, papier) obligent l'établissement à opérer un nouveau prélèvement d'au moins 20 000 € qui va fortement diminuer notre fonds de roulement. Au cas où la Collectivité déciderait un nouvel écrêtement pour l'exercice 2023, l'établissement ne serait plus en mesure de fonctionner sur le plan pédagogique (papier et matériel) et proposer aux élèves une ouverture culturelle (transport, sorties et séjours pédagogiques), axe principal du projet d'établissement.

Aussi, est-il prévu un plan énergétique pour réduire les factures de l'établissement (double vitrage, fonctionnement de la chaudière nouvelle génération qui n'a jamais été en état de fonctionner et qui devait permettre à l'établissement d'être autonome) ?

Aussi, les enseignants vous demandent de ne pas baisser notre fonds de roulement davantage par un éventuel futur écrêtement sur l'exercice 2023.»

Madame la représentante du Conseil Départemental indique que le Département ne laissera pas tomber les établissements, et qu'aucun collège ne sera laissé en situation de fracture budgétaire.

Concernant le plan énergétique, l'établissement étant récent, il n'a pas encore fait l'objet d'un diagnostic. L'information va remonter vers le Conseil Départemental.

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

Monsieur le Principal rappelle qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental de Vendée pour l'alerter sur la hausse des tarifs des fluides.

Par un courriel du mardi 28 juin 2022, une réponse relative à une éventuelle subvention énergie a été apportée :

Mesdames et Messieurs les Principaux,
Mesdames et Messieurs les Gestionnaires,
Nous revenons vers vous concernant l'augmentation importante des coûts de l'énergie évoquée lors du dernier groupe de travail budget collège.
Si le prélèvement sur vos fonds disponibles sera la première mesure à prendre pour absorber ce surcoût, le Département a voté au budget primitif, une subvention mobilisable en cas de nécessité.
Après concertation avec les services académiques et afin d'anticiper vos demandes et d'être le plus réactif possible sur l'attribution de cette subvention, il vous est demandé de bien vouloir nous transmettre au plus tard **le 8 juillet 2022**, les éléments suivants :

- vos estimatifs en matière de facture d'énergie jusqu'à la fin de l'année
- vos estimatifs en matière de DBM pour couvrir ces dépenses
- et votre besoin éventuel en subvention

Nous vous demandons également de bien vouloir nous retourner le formulaire ci-joint, accompagné de vos factures de janvier à juin 2022 sous format PDF à l'adresse mail suivante : delalleau.valerie@vendee.fr
Le service éducation reste à votre disposition pour tout complément d'information.
Cordialement.

➤ ***Questionnaire F.C.P.E. et R.G.P.D.***

Monsieur le Principal indique que plusieurs parents ont contacté le secrétariat du collège en demandant que leur adresse courriel soit supprimée de la liste de diffusion du questionnaire pour la préparation du conseil de classe.

En effet, ils ne souhaitent pas que cette adresse personnelle puisse être utilisée par d'autres personnes.

Monsieur le Principal demande aux représentants de parents d'élèves de veiller à mettre en copie cachée l'ensemble des adresses courriels utilisées, afin de garantir la protection des données personnelles.

Conseil d'Administration n° 5
Mardi 05 juillet 2022 à 18 h 00

➤ ***Un très beau projet...***

Monsieur le Principal présente le projet d'aménagement de la cour qui avait été validé ; puis dernièrement abandonné !



Il précise son mécontentement d'un retour en arrière sur décision prise et annoncée au collège, et il trouve regrettable que le bien être des élèves n'ait pas eu plus d'importance dans le fait d'abandonner ce projet !

Madame la représentante du Conseil Départemental de Vendée s'engage à intervenir sur ce dossier et à nous tenir informés.

➤ ***Prochaine réunion.***

Le Principal précise que la prochaine réunion du **Conseil d'Administration** sera programmée dans la semaine du 17 au 21 octobre 2022.

Il précise que cela ne sera pas lui qui présidera cette réunion, mais Madame Isabelle TABART qui le remplacera à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président du Conseil d'Administration lève la séance à 19 h 46.

La Secrétaire de Séance
Madame Morgane COTTIN

Le Président de Séance
Monsieur Franck ROBIN